

A-2024-069

**6.1 Police Municipale**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de BOEIL-BEZING,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en raison d'un terrassement en vue de travaux de raccordement ENEDIS, au droit de la propriété située 10 rue du Gave, par l'entreprise 2B Réseaux située à ASSON (Pyrénées-Atlantiques), 40 rue de la Bastide, il convient de réglementer la circulation,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Du 29 juillet 2024 au 2 août 2024, le stationnement ainsi que la circulation des véhicules seront interdits sur la rue du Gave. Un accès pour les riverains sera prévu pour toute la durée des travaux.

**Article 2** : Les véhicules de service et notamment de secours resteront prioritaires.

**Article 3** : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront matérialisées conformément à la réglementation en vigueur par et sous la responsabilité de COUPEAU Florian, Représentant de la société 2B Réseaux située à IDRON(Pyrénées-Atlantiques), 12 Avenue du Béarn.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, sera adressée, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur COUPEAU Florian, Responsable des Travaux chez 2B Réseaux, 12 Avenue du Béarn, IDRON (Pyrénées-Atlantiques)
- ENEDIS – Avenue Larribau – 64000 PAU
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers du Pays de Nay
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Nay,
- Mme Stéphanie AYRAULT, responsable service déchets CCPN

Fait à Boeil-Bezing, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Le Maire,

  
Marc DUFAU.

